



Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun – Canton de Étain

Commune de Thillot sous les côtes

6 place de la Mairie – 55210 THILLOT SOUS LES CÔTES
mairiedethillot@gmail.com – 03.29.89.32.77

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2024-003

Le Maire,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – « Signalisation temporaire »), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande d'un arrêté de circulation et de stationnement faite par Monsieur Michel SCHMIT, Président de l'association « Les deux roues de Thillot », en date du 19 juin 2024,
- Considérant qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la Sécurité Publique dans la commune, de prendre les mesures utiles pour réglementer la circulation dans THILLOT SOUS LES CÔTES, pour l'organisation de la brocante le 28 juillet 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation, de tous véhicules, seront interdits dans les rues suivantes :

**Grande Rue – Rue de l'Église – Rue du Lavoir – Rue des Chars et Place de la Mairie
Du Dimanche 28 juillet 2024 de 05h00 à 19h00**

Article 2 : L'accès aux propriétés riveraines, commerces ainsi que la circulation des véhicules de police, de gendarmerie, d'incendie et de secours, devront être assurés.

Article 4 : Le présent arrêté de circulation sera concrétisé par la fourniture et la pose de panneaux et dispositifs réglementaires conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière visée ci-dessus et assurées par l'association « Les deux roues de Thillot ».

Article 5 : Nonobstant les dispositions de l'article 1, la fin d'interdiction de circulation prendra effet le jour de la levée effective de la signalisation correspondante.

Article 6 :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fresnes en Woëvre,

Fait à Thillot sous les Côtes, le 25-06-2024

M. Rémi MICHEL
Maire de Thillot sous les côtes

